

Le Grand Est a besoin de vous !

Futur•e•s

- ▶ Aide-soignant•e•s
- ▶ Infirmier•e•s
- ▶ Masseur•euse•s-kinésithérapeutes
- ▶ Manipulateur•ice•s d'électroradiologie médicale,
- ▶ Ergothérapeutes,
- ▶ Orthoptistes,
- ▶ Audioprothésistes,
- ▶ Psychomotricien•ne•s,
- ▶ Masseur•euse•s-kinésithérapeutes,
- ▶ Orthophonistes,
- ▶ Sage•s-femme•s

Bénéficiez d'une allocation d'études et d'un emploi à la fin de votre cursus !



Pour la 3ème année consécutive, l'Agence Régionale de Santé, en lien avec l'ensemble de ses partenaires, vous propose de signer un Contrat d'Allocation d'Études **dès la rentrée 2024** qui vous permet de percevoir :

- une indemnité allant de 6000 à 8000 € nets par an ;
- la garantie d'être embauchés dans la Région dès l'obtention de votre diplôme.

Et si vous y aviez droit ?

Pour bénéficier de cette allocation, vous devez être élèves aides-soignants ou étudiants infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, ergothérapeutes, orthoptistes, audioprothésistes, psychomotriciens, orthophonistes, sages-femmes en avant-dernière et dernière années d'études, dans la Région Grand Est.

Vous vous **engagez** à travailler dès l'obtention de votre diplôme dans un **établissement de la Région** durant le **double** de la durée de l'aide que vous aurez perçue.

Cette allocation est faite pour vous !

Alors n'hésitez plus ! Candidatez jusqu'au **9 septembre 2024** auprès de l'établissement dans lequel vous souhaitez travailler et de votre institut de formation.

